



**LUMONT (39)**



**Extrait du Dictionnaire  
GEOGRAPHIQUE,  
HISTORIQUE et STATISTIQUE  
Des communes de la Franche-Comté  
De A. ROUSSET  
Tome V (1854)**

Village de l'arrondissement de Dole ; canton et perception de Dampierre ; paroisse d'Etrepigny ; à 3km d'Etrepigny, 7 de Dampierre, 22 de Dole et 74 de Lons-le-Saunier.

Altitude: 264<sup>m</sup>.

Le territoire est limité au nord par Rans, au sud par Chissey, à l'est par Rans et Fraisans, à l'ouest par Etrepigny. Les Baraques de la forêt de Chauz et le Moulin font partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Etrepigny, à Rans, à la saline d'Arc et de Rans à cette saline ; par le ruisseau de l'Étang et le bief de Malfroy. Le ruisseau de la Boulonne sépare, sur une grande longueur, ce territoire de celui de Rans.

Le village est situé sur le revers oriental d'un coteau très élevé, entre la rive gauche du Doubs et la forêt de Chauz. Les maisons sont échelonnées sur les bords de la rue principale, mal bâties en pierre et d'un aspect misérable. Moitié sont couvertes en chaume et les autres en tuiles.

Population : en 1790, 220 habitants ; en 1846, 322 ; en 1851, 300, dont 134 hommes et 166 femmes ; population spécifique par km carré, 25 habitants ; 62 maisons, savoir : dans la Grande-Rue, 38 ; dans la rue du Coin, 3 ; dans la rue du Moulin, 3 ; dans la rue de Rans, 3 ; aux Baraques, 8, et au Châtelain, 1 ; 75 ménages.

État civil : les plus anciens registres de l'état civil datent de 1792.

Vocabulaire : saint Étienne. Paroisse d'Etrepigny.

Série communale à la mairie. Le série du Greffe, déposée aux Archives Départementales a reçu les cotes 3 E 6087 à 6093, 3 E 3857, 3 E 8729, 3 E 9504 à 9506 et 3 E 13649. Tables décennales 3 E 1192 à 1200.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 872 et 873, 5 Mi 1282, 2 Mi 1136, 2 Mi 2157 et 2158, 5 Mi 8 et 5 Mi 1183.

Les jeunes gens émigrent pour être, domestiques dans les villes.

Cadastre : exécuté en 1809 : surface territoriale 1185<sup>h</sup> divisés en 1083 parcelles que possèdent 191 propriétaires, dont 116 forains ; surface imposable 219<sup>h</sup>, savoir : 180 en terres labourables ; 48 en prés, 10 en pâtures, 4 en vignes, 2<sup>h</sup> 24<sup>a</sup> en vergers, 1<sup>h</sup> 76<sup>a</sup> en sol et aisances de bâtiments, 1<sup>h</sup> 35<sup>a</sup> en étangs, 88<sup>a</sup> en jardins, 22<sup>a</sup> en carrières de pierre et 22<sup>a</sup> en carrières d'argile, d'un revenu imposable de 6.137 fr.; contributions directes en principal 943 fr. La surface non imposable de 966<sup>h</sup> se compose en partie de la forêt de Chauz.

Le sol, légèrement ondulé et peu fertile, produit du blé, du seigle, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, du chanvre, des fourrages artificiels, peu de betteraves, de carottes



fourragères, de fruits, de foin et de vin rouge. On importe les deux tiers des céréales et les dix-neuf vingtièmes des vins. Le revenu réel des propriétés est de 5 fr. pour 0/0.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, quelques porcs qu'on engraisse et des volailles ; 20 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire de l'argile plastique analogue à la terre à poterie des environs de Montereau.

Il y a un moulin à farine, 1 cordonnier, 1 aubergiste, 2 maréchaux-ferrants et 2 marchands de poterie. La principale industrie des habitants consiste dans la fabrication de la poterie, qui occupe trente familles. Leurs produits sont très estimés et résistent parfaitement au feu. Ils sont exportés surtout à Dijon, Langres, Châtillon-sur-Seine et Troyes.

Biens communaux : une maison commune, acquise en 1840, contenant le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 25 garçons et 25 filles, et 3<sup>h</sup> 07<sup>a</sup> de terres, pâtures et friches, d'un revenu cadastral de 13 fr. 60 c.

Bois : Les habitants sont usagers dans la forêt de Chaux.

Budget : recettes ordinaires 1.701 fr. ; dépenses ordinaires 1.701 fr.

#### NOTICE HISTORIQUE

Les annales de Plumont sont d'une aridité désempérante. Ce village ne fut jamais qu'une modeste dépendance de la prévôté de Fraisans et de la paroisse d'Étrepigny.

Son sol, de même que celui de la Bretenière, est un démembrement de la forêt de Chaux. Le 28 juillet 1543, l'empereur Charles-Quint céda, à titre d'acensement, à Nicolas Lhuilier, son secrétaire, une corne de bois appelée le *Plumont*, entre Rans et Etrepigny, de la surface de quatre cents journaux, moyennant le cens de trois engrognes par journal. Le censitaire appela quelques colons pour défricher ce terrain et le mettre en culture. Tels furent les commencements de cette petite communauté, qui ne dut son développement qu'à l'industrie de la poterie.